



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le trente du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement dans la salle polyvalente (3 rue de Verdun) afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 24/06/2020

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoints – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Hélène HAVRET

DELIBERATION N° 2020-7 – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – ECOLE NOTRE-DAME DE LA VISITATION - ATTRIBUTION 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le Contrat d'Association avec l'École Notre-Dame de la Visitation, ainsi que le montant de la participation communale qui s'élevait l'année dernière à la somme de 46.000 euros.

Compte tenu de la demande de l'établissement, Monsieur le Maire propose de reconduire, pour l'année 2020, la participation communale à 46.000 euros et d'ouvrir les crédits nécessaires au Budget primitif 2020, chapitre 65.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, **décide** :

- D'approuver l'attribution d'une participation communale à hauteur de 46.000 euros à l'école Notre-Dame de la Visitation,
- D'ouvrir les crédits nécessaires au Budget primitif 2020, chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Olivier TURPIN

